

# Acquisition et renouvellement des défibrillateurs

Mise à jour : Il y a 1 an

## Nature et objectif de l'aide

Aider au financement de l'acquisition, du renouvellement et de l'installation de défibrillateurs automatisés externes (DAE) dans les établissements recevant du public (ERP).

## Bénéficiaires

Les communes de moins de 5 000 habitants.

### NATURE DES DEPENSES ELIGIBLES ET TAUX D'INTERVENTION

| DÉPENSES ÉLIGIBLES   | TAUX DE FINANCEMENT                             | PLANCHER / PLAFOND                  |
|--|---|-------------------------------------|
| Toutes dépenses d'investissement liées à l'acquisition de matériel neuf et au renouvellement des défibrillateurs de plus de dix ans : achat et renouvellement des équipements (défibrillateur, sacoche, registre de maintenance, électrodes, piles, option GSM...), prestation d'installation... | <b>50%</b><br><br>De la dépense subventionnable | Plafond de dépenses<br><br>2 000 HT |
| <b>Financement d'un défibrillateur par an et par commune</b>   |   |                                     |

### DEPENSES EXCLUES

Les dépenses liées à la maintenance des équipements.

## Pièces à fournir au dépôt du dossier

- Délibération du maître d'ouvrage approuvant la dépense et sollicitant la subvention,
- Plan de financement prévisionnel,
- Devis définitifs détaillés ou résultats des procédures de mise en concurrence (documents résultant des procédures menées conformément aux règles de la commande publique).

## Direction de référence

DIRECTION DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES